
Règlement # 377-2018 visant à modifier le règlement de zonage # 231-2006 de façon à permettre une dérogation en zone inondable pour la réalisation de travaux sur la 67^e Avenue, le tout conformément à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Haut-Richelieu a adopté le projet de règlement 542 visant une modification à son schéma d'aménagement et de développement afin de permettre une dérogation en zone inondable pour la réalisation de travaux sur la 67^e Avenue sur le territoire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur de cette modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit intégrer à sa réglementation locale d'urbanisme les changements indiqués;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 28 août 2018;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 12.8 faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 est modifié en ajoutant le paragraphe suivant :

« c) Travaux de reconstruction, de rehaussement et d'élargissement de la 67^e Avenue, entre le pont et l'intersection de la 1^{re} Rue, le tout tel qu'illustré aux plans C01, C02 et C03 joints sous l'annexe D soumis par la firme Ingemax Inc., lesquels sont datés du 6 septembre 2017 et sont signés et scellés par Laval Gagnon, ingénieur. »

Les plans C01, C02 et C03 soumis par la firme Ingemax Inc., correspondent à la nouvelle annexe D du règlement de zonage # 231-2006, le tout tel qu'il appert à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce deuxième jour d'octobre 2018.



Municipalité de Saint-Paul-de-
L'ÎLE-AUX-NOIX
Capitale nautique



Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 28 août 2018
Adoption du premier projet de règlement : 28 août 2018
Adoption du règlement : 2 octobre 2018

ANNEXE A

ANNEXE D : Plans C01, C02 et C03.



EXISTANT PROPOSÉ

RESEAU D'ÉLECTRICITÉ	RESEAU D'ÉLECTRICITÉ	RESEAU D'ÉLECTRICITÉ
RESEAU D'EAU	RESEAU D'EAU	RESEAU D'EAU
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS COMBINE	RESEAU D'ÉGOUTS COMBINE	RESEAU D'ÉGOUTS COMBINE
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS

EXISTANT PROPOSÉ

RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS

ATTENTION
NE PAS COMMENCER LA CONSTRUCTION

LEGÈRE

RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS
RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS	RESEAU D'ÉGOUTS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-ÎLE-AUX-NOIX
RECONSTRUCTION DE LA 676 AV.

DÉTAILS ET NOTES

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN QUARTIER

ÉCHELLE: 1:50

PROJETÉ PAR: [Signature]

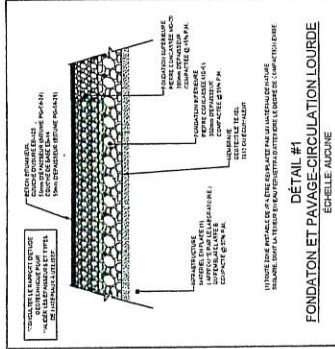
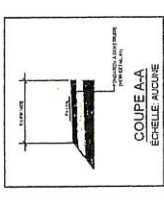
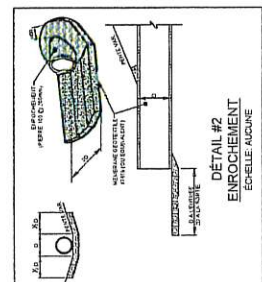
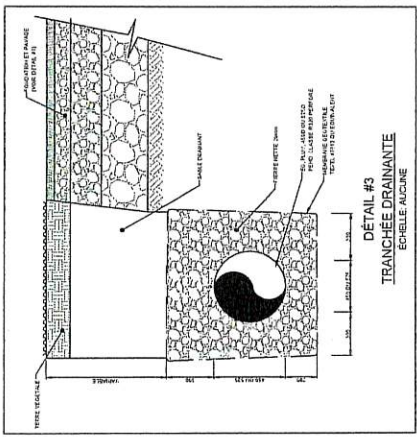
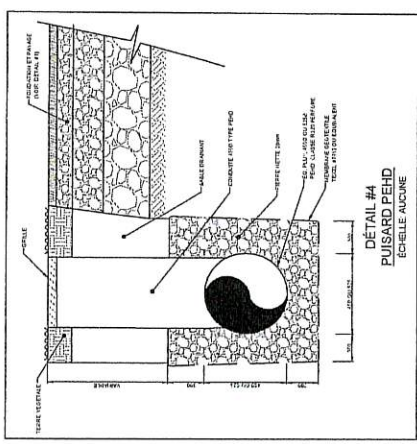
APPRUVÉ PAR: [Signature]

DATE: [Signature]

PROJETÉ PAR: [Signature]

APPRUVÉ PAR: [Signature]

DATE: [Signature]



NOTES IMPORTANTES INSCRITES ET APPLICABLES AUX PLANS:

1. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

2. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

3. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

4. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

5. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

6. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

7. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

8. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

9. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

10. LE PROPRIÉTAIRE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS ET DES NIVEAUX INDICÉS SUR LES PLANS. IL NE DOIT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ.

INGEMAX

ISO 9001

6455, rue Doris-Lussier, Suite 210
Béliveau (Québec) J7H 0E8
Téléphone: 450 491-5252
Courriel: info@ingemax.ca

959, rue Principale
Saint-Paul-de-Île-aux-Noix
(Québec) J6U 1G0
Téléphone: 450 291-3166
Courriel: info@lesauxnoix.qc.ca

SAINT-PAUL-DE-ÎLE-AUX-NOIX

959, rue Principale
Saint-Paul-de-Île-aux-Noix
(Québec) J6U 1G0
Téléphone: 450 291-3166
Courriel: info@lesauxnoix.qc.ca

ÉCHELLE: 1:50

PROJETÉ PAR: [Signature]

APPRUVÉ PAR: [Signature]

DATE: [Signature]